Fourniture de gobelets

Bourges Plus est engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets qui vise à réduire de 7% le tonnage des déchets ménagers et assimilés sur une période de 5 ans.

Elle souhaite accompagner les associations situées sur son territoire dans ce même objectif. Aussi, Bourges Plus a acquis des eco-gobelets de 25cl afin de réduire l'utilisation de gobelets à usage unique. Elle propose deux services auprès des acteurs locaux pour les accompagner dans cette démarche de réduction des déchets en substituant des eco-gobelets aux gobelets à usage unique.

Bourges Plus met à disposition gratuitement des éco-gobelets de 25cl pour vos manifestations :

- soit sous forme de don pour des quantités inférieures à 1000
- soit sous forme de prêt au-delà.

Conditions

Le bénéficiaire devra fournir une demande de prêt avec description de la manifestation et des enjeux en matière de réduction des déchets.

Le bénéficiaire s'assurera de leur bon usage durant la manifestation.

Lors de cette manifestation, le bénéficiaire s'engage à :

- Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour récupérer auprès des participants en fin de chaque manifestation des eco-gobelets (ex : mise en place d'un tarif de consigne),
- Mettre en place 3 actions telles que détaillées sur la fiche jointe en annexe. Ces actions auront été élaborées de manière conjointe et validées in fine par Bourges Plus,
- A transmettre à l'issue de la manifestation un bilan des actions mises en place.

La Direction de l'Environnement et du Développement Durable de Bourges Plus se rendra disponible pour accompagner le bénéficiaire dans la mise en place des actions listées en annexe : sensibilisation, mise à disposition de contenants...

Les moyens déployés seront préalablement définis lors de la définition des actions à mettre en place par le bénéficiaire.

Remise et restitution

Après prise de rendez-vous, Bourges Plus remettra dans les 7 jours précédant la manifestation la quantité d'eco gobelets propres. Le bénéficiaire les prendra en charge dans les locaux de Bourges Plus, 4 boulevard de l'Avenir à Bourges.

Après prise de rendez-vous, le bénéficiaire remettra les éco-gobelets dans la semaine suivant la manifestation. Le bénéficiaire devra rendre les eco-gobelets lavés, en nombre et état similaire à ce qu'ils étaient lors de la mise à disposition sous peine de pénalités.

Un état des lieux contradictoires signés des 2 parties sera établi lors de la remise des Eco gobelets et à leur retour.

Un exemplaire sera remis à chaque partie.

Si lors du contrôle de retour, il est constaté que plus de 5% des gobelets sont manquants ou cassés, une pénalité de 0.50 €/contenant manquant ou dégradé sera facturée à l'encontre du bénéficiaire.

Contact

Service Environnement Bourges Plus

Tél : 0 800 897 730
Mail : service [dot] environnement agglo-bourgesplus [dot] fr

rgba(255,255,255,1)
À télécharger